

# RÈGLEMENT CONCOURS D’AFFICHE 2020 POUR LA FÊTE DU PICODON À SAOÛ

## 1. Objet :

Concours, réservé aux amateurs, de conception d’affiche d’annonce publicitaire pour l’événement et de prospection générale. Cette fête célèbre depuis 47 ans le Picodon (petit fromage de chèvre A.O.C), autour d’un marché régional reconnu, d’un espace créateurs et métiers d’art, d’animations de rue et de concerts ou spectacles.

**Attention : il s’agit de concevoir l’affiche de la fête 2020, et non pas celle de 2019.**

## 2. Thème proposé :

FÊTE DU PICODON - C’EST LA FÊTE À SAOÛ

## 3. Impératifs de conception :

Toutes techniques d’exécution (couleur ou monochrome) sont acceptées tant qu’elles soient compatibles avec les techniques de reproduction (l’usage de couleurs fluorescentes ou métalliques est déconseillé).

Doivent apparaître impérativement les mentions suivantes :

Fête du Picodon  
18 et 19 juillet 2020  
à Saoû, Drôme  
Programme détaillé :  
[www.fetedupicodon.com](http://www.fetedupicodon.com)  
Facebook : fetedupicodon

NOTA : Les suppléments de texte sont autorisés. Le petit logo Facebook peut être mis à la place du mot “Facebook”

Format : 30 x 60 cm ou 60 x 30 cm.

NOTA : il s’agit d’une affiche publicitaire, le **texte doit être lisible** et doit accrocher sinon séduire les passants.

Toute affiche ne respectant pas le cahier des charges sera hors-concours.

Enfin il sera porté une grande attention à la **recherche d’une idée** dans la conception de l’affiche.

## 4. Envoi des projets :

Les projets doivent être remis ou envoyés par la poste, bien protégés, **avant le mercredi 17 juillet 2019** à :

Concours Picodon, Office de Tourisme, 7 place de l’église, 26400 Saoû

Il ne sera pas fait de renvoi postal des oeuvres. Les auteurs devront venir les récupérer au village après le concours.

Les fichiers envoyés par mail ne sont pas pris en compte, l’oeuvre doit être l’original ou une copie déjà imprimée par vos soins. Le format d’impression peut être plus petit que l’affiche finale tant que les proportions sont respectées.

NOTA : merci de vous conformer scrupuleusement à l’article suivant pour respecter l’anonymat des participations pour l’élection.

## 5. Sélection des projets :

Deux catégories : Enfants (14 ans et moins) et Adultes (15 ans et plus).

Afin d’assurer l’objectivité des jurés en respectant l’anonymat des participants, chaque projet portera au verso le nom de la catégorie et un pseudonyme d’identification. Ce même pseudonyme sera inscrit sur une enveloppe fermée, neutre et opaque, contenant les « nom, prénom, adresse, mail et n° de tel » de l’auteur.

NOTA : maximum de 2 projets par participant.

## 6. Le Jury :

Pendant la Fête du Picodon 2019, durant toute la journée du dimanche 21 juillet, les projets seront exposés à Saoû, et les visiteurs pourront désigner, par vote

dans une urne, l’affiche qui a leur préférence. Le dépouillement de l’urne, lundi 22 juillet, permettra d’identifier 3 affiches finalistes dans la catégorie Adultes, et 2 dans la catégorie Enfants. Le Conseil d’Administration du Comité de la Fête du Picodon désignera, parmi les 5 affiches celle qui représentera officiellement la Fête en 2020.

## 7. Annonce des résultats :

Les résultats seront annoncés lors de la soirée bénévoles du mardi 23 juillet, et sur le site internet [www.fetedupicodon.com](http://www.fetedupicodon.com) le lendemain, ainsi que dans l’édition du journal Le Crestois du 26 juillet 2019. Le gagnant sera prévenu par téléphone.

## 8. Restriction du jury :

Les membres du Comité qui souhaitent présenter une oeuvre ne sont pas autorisés à faire partie du jury.

## 9. Les lauréats :

Catégorie “Adultes” :

L’auteur du premier prix recevra 200 € et 1 tee-shirt.

L’auteur du second prix recevra 80 € et 1 tee-shirt.

L’auteur du troisième prix recevra 1 tee-shirt.

Catégorie “Enfants” :

L’auteur du premier prix recevra une tablette numérique et un tee-shirt.

L’auteur du second prix recevra un tee-shirt.

## 10. Droits d’auteur, droits d’exploitation :

Les auteurs des 3 affiches finalistes “adultes” et des 2 affiches finalistes “enfants” cèdent les droits d’exploitation de leur oeuvre et des éléments la constituant à la Fête du Picodon sans restriction de durée ni de forme, à toute fin utile pour l’image et la promotion de la manifestation.